

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024
Publication : 11/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS



Je soussigné(e), TOCHITCH Stanislas
Membre de l'association: Directeur OTI Val d'Arly
Adresse: 147 Rue du Mont Blanc 73590 FLOTTET
@ : info@notredamedebellecombe.com Téléphone : 04 79 31 61 40

Ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.3322-9 du Code de la santé publique ainsi qu'au décret n° 2011-613 du 30 mai 2011, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaires

- Lieu : NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE Terrain pétanque au salle polyvalente
- Date : 7, 14, 21, 28/07, à 04, 11, 18 à 25/08/24 à 11h
- À l'occasion de (nom de la manifestation) : Pot de bienvenue
- Nombre de personnes attendues : 10 à 200
- Modalités de l'offre d'alcool (offre à titre gratuit ou vente) : Dégustation de Citronnade &lixir
- Quantité d'alcool prévue (en quantité d'alcool pur) : 2 2 litres / pot
- Catégorie(s) de boissons vendues ou offertes (voir encadré ci-dessous) : 1 3
- Moyens mis en œuvre en vue du respect des dispositions du code de la santé publique relatives à la protection des mineurs et à la prévention de l'ivresse publique : affichage de l'autorisation du débit de boissons ; affichage des prix ; vente interdite aux mineurs. Autres :
- Toutes informations attestant du caractère traditionnel de la manifestation :

À Notre-Dame de Bellecombe, le 05/07/2024 Signature du déclarant :

OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARLY
Bureau de NOTRE-DAME DE BELLECOMBE
Chef Lieu
73590 NOTRE-DAME DE BELLECOMBE
Tél. 33 (0)4 79 31 61 40 - www.valdarly-montblanc.com
Siret 53109137900010

Catégories des boissons :

1-Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas de traces d'alcool supérieures à 1, 2°, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

3-Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3° d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.

4-Rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits, et ne supportant aucune addition d'essence ainsi que liqueurs édulcorées au moyen de sucre.

5-Toutes les autres boissons alcooliques.

ARRÊTÉ DU MAIRE N°45/2024

Je soussigné, Philippe MOLLIER, Maire de Notre-Dame de Bellecombe,
Vu l'article L.3322-9 du Code de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2011-613 du 30 mai 2011 relatif aux fêtes et foires ;

ARRÊTE :

M./Mme : TOCHITCH Stanislas, Directeur de l'office de tourisme du Val d'Arly
Est autorisé(e) à ouvrir un débit de 1ere et 3eme catégorie(s),
Date : les dimanches de juillet et août 2024, de 11h à 13h
À l'occasion de : pot de bienvenue sur terrain de pétanque ou dans salle polyvalente

À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 09/07/2024, M. le Maire,
MOLLIER Philippe



Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par la commune qui est responsable du traitement de vos données personnelles collectées et conservées pendant l'année en cours. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service administratif de la mairie, gendarmerie et préfecture. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant la commune
- Par voie électronique à l'adresse : accueilmairie@notredamedebellecombe.fr ;
- Par voie postale à l'adresse suivante : 285 rue de Savoie 73590 Notre-Dame de Bellecombe.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnll.fr pour plus d'informations sur vos droits.